



# Mairie de Mézières-en-Drouais

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARONDISSEMENT  
et CANTON  
de DREUX

Mézières-en-Drouais, le 16 janvier 2010

Commission Particulière du Débat Public  
« Devenir de la RN 154 »  
Hôtel IBIS  
Place drouaise  
28000 CHARTRES

A l'attention de Madame Catherine BRUZI et Monsieur Jean CHANUT

PJ : Une délibération en date du 18/12/2009

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre délibération concernant le devenir de la RN154, afin de la verser au cahier d'acteurs.

Vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Luc HUDEBINE



**MAIRIE DE MEZIERES-EN-DROUAIS**  
17 rue de la Mairie  
28500 – MEZIERES-EN-DROUAIS

**ARRONDISSEMENT DE DREUX**  
**CANTON DE DREUX EST**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'An Deux Mil Neuf, le Dix-huit Décembre**, à Vingt heures Trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur HUDEBINE Jean-Luc, Maire. La séance était publique.

**PRESENTS** : HUDEBINE Jean-Luc, GOYER Jean-Claude, POMMEREAU Philippe, PAPIN Eric, LUSURIER Benoît, DUTHIL Catherine, AUGER Joël, GOUJEON Christian, BRANDT Muriel, FLEURY Francine, JUBERT Pascale, BIANQUIS Catherine, HENRY Charles.

**ABSENT EXCUSE** : MAISIER Jean-Claude.

Mlle Catherine BIANQUIS est nommée Secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION : RN 154 :**

Lors de sa réunion du 16 décembre 2009, le Syndicat mixte Intercommunal Pour l'Aménagement et le Développement (SIPAD) du Pays Drouais a émis le souhait de rédiger un avis sur le projet de mise en concession routière de la Route Nationale 154, entre La Madeleine-de-Nonancourt et Allaines. Celui-ci reprendra les différentes observations émises par les différents Collectivités locales du Pays et sera remis au Maître d'ouvrage (Etat) avant le 28 janvier 2010. Le Conseil Municipal a donc souhaité s'exprimer au préalable, sur ce projet.

**La commune de Mézières-en-Drouais se prononce à l'unanimité pour la solution alternative qui consiste à limiter la concession autoroutière au seul tronçon « Chartres – Allaines ».**

La portion « Chartres – Dreux », a été aménagée en voie express à deux fois deux voies, sur sa totalité, grâce à la participation financière des Euréliens. C'est pourquoi l'opinion publique au sein de **notre commune refuse l'idée de la mise en concession autoroutière** et le paiement par nos concitoyens d'un droit d'accès. Depuis plusieurs années de nombreux services publics sont supprimés sur l'Agglomération Drouaise (Tribunal de commerce, services d'urbanisme de la Direction Départementale de l'Équipement, la Banque de France, ...), Les établissements d'enseignement supérieur (Université) sont concentrés sur Chartres et plus encore sur Tours ou Orléans, la destruction de nombreux emplois sur l'Agglomération Drouaise, contraignent nos concitoyens à de nombreux déplacements entre Dreux et Chartres. Il serait anormal de pénaliser deux fois nos habitants. La mise en concession autoroutière renverrait sur la route départementale créée parallèlement à la voie express, de nombreux véhicules qui traverseront à nouveau les villages riverains de Marville-Moutiers-Brûlé, Le Boullay-Mivoie et Berchères-Saint-Germain, avec toutes les nuisances que nous y connaissions auparavant (pollution atmosphérique, bruit, problèmes de sécurité routière, ...).

A l'heure où le développement durable prend un vrai sens dans la conscience collective, il paraît totalement inconcevable de défendre un tel projet au bénéfice du transport routier

individuel, alors qu'il serait plus urgent de penser développement des Transports en commun, mise en place d'une liaison ferroviaire entre Dreux et Chartres, ....

En ce qui concerne le **contournement de l'Agglomération drouaise, la commune de Mézières-en-Drouais se prononce pour un tracé Est** qui permettrait un accès plus rapide des habitants de la Communauté de Communes des Villages du Drouais au Sud de l'Agglomération et vers Chartres. Le tracé proposé à l'Ouest de l'Agglomération pourrait avoir des incidences néfastes pour l'environnement, en particulier sur le plan paysager.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

  
Jean-Luc HUDEBINE

Rendue exécutoire, le  
Le Maire

  
Jean-Luc HUDEBINE

12 JAN. 2010

